



COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 29 mai 2013, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 12 juin 2013.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : T. BORDOT – H. LEROY – J. JOAQUIM - E.DOUCET – L. LARRIERE — R. DUPAIN – C. GALLAIRE – A. SCHEIFLER – J. MORLAT – P. VERNIER – JP MILLEROT – M. NURDIN – S. LARUE – D. GENCI.

N.GRANDJEAN – JF AZOU – JD MOUTON – E. DAVAL

Procurations (2) : M. LAMI à D. GENCI – M. KUHN à JD MOUTON.

Absents : MC MUNIER – R.SAIM – M. SABER - C. NEDELEC – Y. AJOUAOU - F. DUBOIS.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Arlette SCHEIFLER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

M. Le Maire déclare que la dernière délibération n° 2013-68 : Travaux de voirie 2013 – Délégation de maîtrise d'ouvrage à Ingénierie 70 est retirée de l'ordre du jour, car après consultations de plusieurs entreprises, celle-ci ne sera pas retenue.

M. Le Maire ajoute une nouvelle délibération, n°2013-69, concernant le réajustement de subventions aux associations sportives.

RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

- Délibération n°2013-63 : Compte rendu du conseil municipal du 7 mai 2013.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 mai 2013.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Délibération n°2013-64 : Convention avec l'ACCA de Saint-Loup-Sur-Semouse.

Monsieur le Maire souhaite confier à l'ACCA de Saint-Loup-sur-Semouse le droit de chasse dans les bois communaux comprenant tout le territoire de la Commune à l'exception des 150 mètres autour des maisons d'habitation, le tout d'une contenance de 725 Ha et 18 a et moyennant une redevance annuelle de 1800 € se décomposant comme suit :

- 300€ qui seront versés en juin en une seule fois, auprès de Mr le Trésorier de Saint-Loup-sur-Semouse.
- Des travaux d'utilité collective (nettoyage des périmètres) pour une valeur estimée à 1500 €

Cette convention serait consentie pour une durée de neuf années à compter du 04 juin 2013 et se terminerait le 10 avril 2022.

Le Conseil Municipal pourra faire jouer son préavis de 6 mois soit pour modifier le loyer, soit pour faire valoir son droit à opposition ou reconduire l'apport de chasse actuel.

M. MOUTON demande quelle est la différence entre l'ancienne et la nouvelle convention.

M. NURDIN répond qu'une convention a été signée en 2009 avec effet rétroactif en 2008 qui se terminait fin avril 2013 et portait sur la location des bois communaux dans leur intégralité (territoire de Saint-Loup et Aillevillers). Aujourd'hui, la DDT demande la signature d'une convention avec la commune pour les territoires de Saint-Loup et celle d'un bail pour ceux d'Aillevillers.

Auparavant, la location totale s'élevait 550€ pour la totalité des bois. Aujourd'hui, il est proposé 300 € pour les bois communaux et 250€ pour ceux d'Aillevillers, avec obligation de faire des travaux d'utilité collective (nettoyage des périmètres).

M. DAVAL demande si chaque chasseur est responsable d'un périmètre à nettoyer.

M. NURDIN répond que ce n'est pas une obligation. Celui qui procède au nettoyage a une remise sur son action et inversement.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention le bail avec l'ACCA pour une durée de 9 ans.

Monsieur le Maire met aux voix. Monsieur NURDIN ne prenant pas part au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

- Délibération n°2013-65 : Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent administratif.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe à mi-temps, il est proposé au Conseil municipal de :

- supprimer un poste d'Adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 17 heures 30 minutes hebdomadaires (soit 17 ½ /35^{ème} d'un temps plein),
- créer un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires (soit 35/35^{ème} d'un temps plein),
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Il est précisé au Conseil municipal que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

[M. NURDIN rejoint la séance – 20h20]

Il s'agit d'une régularisation du poste de Mlle Oussama BELHACHMI, et d'anticiper le prochain départ en retraite de Mme Martine BAVARD.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-66 : Remplacement temporaire sur des emplois permanents du service administratif.

En raison des congés annuels pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 août 2013 et conformément aux dispositions de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé au Conseil Municipal de recruter un ou plusieurs agents non titulaires pour remplacer les fonctionnaires du secrétariat indisponibles.

Ce ou ces recrutements -d'une durée totale de 35 heures par semaine pour l'ensemble- seraient effectués sur la base d'un poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe.

Avec l'aménagement du secrétariat au rez-de-chaussée, la gestion du secrétariat doit être organisée afin d'assurer les permanences téléphoniques et l'accueil du public.

M. DAVAL demande s'il s'agit de personnes de Saint-Loup.

M. Le Maire répond qu'il s'agit principalement de favoriser des jeunes, jusqu'à présent des lupéens et ajoute qu'il souhaite également trouver un mode de fonctionnement afin de pouvoir répondre aux demandes de jobs d'été.

Mme LARUE demande pour quelle raison les congés du service administratif ne sont pas étalés de juin à septembre. Elle s'interroge également sur le besoin de recruter au service administratif plutôt qu'aux services techniques, alors que les besoins sont supérieurs.

M. Le Maire déclare qu'il s'agit d'harmoniser les pratiques pour l'ensemble du personnel.

La règle de conduite de 50% de permanence dans chaque service sera appliquée comme chaque année.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

– Délibération n°2013-67 : Tarifs d'entrée des spectacles salle F. MITTERRAND.

Il s'agit de modifier les différents tarifs proposés de la salle F.MITTERRAND. Il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant des billets rouges à 10,00 € contre 9,00 € précédemment (délibération du 22 février 2002). Les autres montants resteraient inchangés.

M. MOUTON demande s'il s'agit d'un spectacle particulier.

Mme SCHEIFLER répond par l'affirmative car le cachet d'un événement est plus élevé que d'habitude. Il s'agit également de faciliter les encaissements et les comptes.

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Délibération n°2013-69 : Réajustement des subventions aux associations sportives.

Il est question d'un réajustement des subventions qui seront versées aux clubs sportifs, suite à la vérification des effectifs et des frais engagés l'année écoulée.

Boxe : 1 101 €(contre 1 130 €)

Escalade : 619 €(contre 325 €)

Foyer Culturel (section Basket) : 6 470 €(contre 4 438 €/ plus d'équipes et de déplacements)

Pétanque : 260 €

Gym volontaire : 260 €

Ski Club: 260 €

Tennis Club: 440 €

COMS : 260 €

Handball Club : 1 196 € (ont ouvert une école de handball chaque lundi soir au gymnase avec une équipe supplémentaire de jeunes l'année prochaine).

Judo : 639 € (le club a repris son activité cette année)

Cross : 370 €

Sporting Club (football) : 6 411 €(contre environ 7 000 €/car moins d'équipes)

Tennis de Table : 748 €(contre 1026 €car ont perdu en équipe / vont refaire une équipe de jeunes cette année)

Une subvention exceptionnelle est demandée pour les sections Basket et football du collège A. Masson de 1 500 € afin de permettre de maintenir l'ouverture de ces deux sections et d'accueillir des enfants de l'extérieur de Saint-Loup.

Cette subvention sera passée sur le Syndicat du Collège l'année prochaine.

Au total 20 800 € de subventions sont demandées pour les clubs sportifs (environ 19 000 € l'an dernier), sachant que ces derniers souffrent (manque de bénévoles et diminution des subventions).

M. AZOU demande s'il n'y a pas possibilité de mutualiser les clubs.

M. LEROY répond que c'est déjà le cas pour certains : le Sporting (Saint Loup-Corbenay-Magnoncourt), le Handball (Fougerolles – Saint Loup – Aillevillers) et le Basket (Saint Loup – Luxeuil – Port sur Saône). C'est aussi la politique des clubs à venir. Dans les prochaines années, ces regroupements se feront automatiquement.

M. Le Maire précise que ce dossier passera progressivement par l'intercommunalité.

M. LEROY ajoute qu'en Basket les Minimes ont effectué environ 10 000 km pour le championnat de France (Bourges, Salins, Lons).

Monsieur le Maire met aux voix. Le rapport est adopté à l'unanimité.

Questions Diverses

Antenne Relais Téléphonie Mobile :

Suite au début des travaux d'aménagement d'une antenne relais téléphonique dans le clocheton de l'église, un certain nombre de questions ont été posées par les habitants.

Un document regroupant des questions-réponses, émis par le ministère, permet d'éclaircir certains points et de lever ces interrogations. Il a été diffusé aux riverains. De même, un site internet est mis à disposition : www.radiofrequences.gouv.fr

Sécurité

Question de M. MOUTON : la caméra détériorée au Chanois est-elle remise en service ?

Réponse de M. Le Maire : Elle n'a pas été remplacée tant que l'enquête est en cours (gendarmerie).

Le terrain vague situé à l'emplacement de l'ancien bloc 50 au Chanois a été fermé à la circulation avec des blocs de pierre afin d'éviter les regroupements nocturnes sources de nuisance pour le voisinage.

Fibre optique

Il était important de pouvoir installer la fibre optique pour la téléphonie. Des travaux côté Corbenay ont été effectués (Conseil Général) dans le cadre du projet de création de l'Arc Optique, qui va de Belfort-Montbéliard, passe par Héricourt-Lure, vient jusqu'à Saint-Loup, repart ensuite vers Vesoul et termine à Besançon-Dijon.

Cet arc de fibre optique permettra des connexions à très haut débit à l'horizon 2020, dans l'attente de la mise en service par un opérateur.

Il s'agit d'un équipement primordial pour fixer les entreprises sur le secteur, le très haut débit étant une sorte « d'autoroute de la communication ».

A explorer dans les prochaines années, le champ de l'interconnexion entre le très haut débit, la fibre optique "municipale" et les services à rendre à la population grâce à ces outils.

M. Le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et lève la séance.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Thierry BORDOT



La secrétaire de séance,

Arlette SCHEIFLER

